

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5667

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Boulevard périphérique nord de Lyon - Equipements d'exploitation de l'échangeur Pierre Baizet -
Marché de maîtrise d'oeuvre - Désignation du maître d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission
grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2000-5303 en date du 4 mai 2000, le Conseil a approuvé le lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour les équipements d'exploitation de l'échangeur Pierre Baizet du boulevard périphérique nord de Lyon.

Après la parution d'un avis d'appel public à la concurrence, la commission composée comme un jury réunie le 8 juin 2000 a sélectionné deux maîtres d'œuvre.

Les concurrents devaient, sur la base du dossier de consultation, remettre une note méthodologique et une offre d'honoraires.

Lors de sa réunion du 25 juillet 2000 et après analyse des offres, la commission composée comme un jury a proposé de retenir l'offre présentée par la société HGM ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2000-5303 en date du 4 mai 2000 ;

Vu les propositions de la commission composée comme un jury en date des 8 juin et 25 juillet 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Désigne la société HGM comme maître d'œuvre de cette opération.

2° - Autorise :

a) - monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le maître d'œuvre retenu pour un montant de 777 400 F TTC et à accomplir tous les actes y afférents,

b) - la conversion en euros des éléments financiers du marché initialement établi en francs, par la signature entre les parties d'un contrat de conversion au plus tard le 1er janvier 2002.

3° - La dépense de 777 400 F TTC, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2000 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 0189 et prévus au titre des autorisations de programme pour 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,